

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 4 OCTOBRE 2016 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier, Andrée Doyon et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Sont absents : Les conseillers Messieurs Iain MacAulay, Gilles Valcourt et Marc-Olivier Désilets.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

-----

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 Séance extraordinaire du 24 août 2016
  - 3.2 Séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Période de questions
5. Administration et finances
  - 5.1 Rapport des délégués des divers comités
  - 5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 6 septembre 2016
  - 5.3 Liste des comptes et salaires payés au cours depuis le 7 septembre 2016 et comptes courants à payer
  - 5.4 Engagement de dépenses
  - 5.5 État de la situation financière au 27 septembre 2016
  - 5.6 Nomination du *Mérite du mois* (personnalité ou organisme)
  - 5.7 Avis de motion, règlement
    - 5.7.1 Avis de motion – Modification du règlement 407-12 - Règlement de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de compétence afin de déléguer le pouvoir de former un comité de sélection
  - 5.8 Hôtel de Ville – Travaux : remplacement des portes arrières du sous-sol et installation de fenêtres à la bibliothèque municipale
  - 5.9 Procureurs – Offre de services juridiques 2017
  - 5.10 Infotech
    - 5.10.1 Renouvellement de contrat
    - 5.10.2 Achat de banque d'heures
  - 5.11 Jour du Souvenir – Contribution pour une couronne
  - 5.12 Rencontres, formations, invitations ou congrès
    - 5.12.1 6 octobre 2016 à 9 h 30 à East Angus – Transport de personnes HSF – Comité stratégique (Monique Polard, Directrice générale)
    - 5.12.2 11 octobre 2016 à 13 h – Rencontre des Directeurs municipaux à la MRC
    - 5.12.3 12 octobre 2016 à 11 h 45 – Cité-école Louis-Saint-Laurent : Assermentation des Ministres – Parlement au secondaire 2016-2017
    - 5.12.4 13 octobre 2016 : Assises sur la protection et la mise en valeur des collines Montérégiennes
    - 5.12.5 27 octobre 2016 à Drummondville – Fondation de la faune du Québec : *La pêche récréative en ville*
    - 5.12.6 Demande d'aide financière, don et commandite
    - 5.12.7 Centre des femmes du Haut-St-François (La Passerelle)
    - 5.12.8 Place aux Jeunes Haut-St-François
    - 5.12.9 Moisson Haut-St-François
    - 5.12.10 Centraide Estrie – Campagne de financement
    - 5.12.11 Comité Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) – La Relève du Haut-St-François
6. Sécurité publique
  - 6.1 Rapport du directeur incendie

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

- 6.2 Modification de la résolution 2016-09-271
- 6.3 Visite des résidences pour la prévention incendie – Détecteur de fumée : date et circuits
- 6.4 Journée porte ouverte reportée
- 6.5 Entente d'entraide automatique avec la Municipalité de Bury (incendie)
- 6.6 Offre de services professionnels pour la vérification des pressions hydrostatiques et dynamiques ainsi que des débits des bornes incendie
- 6.7 Service incendie – Halloween : achat de friandises
  
- 7. Voirie
  - 7.1 Travaux chemin de Ditton (remplacement d'un ponceau)
  - 7.2 Entente de prêt d'un réservoir de diesel, compteur et fourniture de carburant
  - 7.3 Travaux d'électricité pour l'installation du nouveau réservoir de carburant
  - 7.4 Entretien des trottoirs : achat de pierres préparées avec du sel de déglacage
  - 7.5 Entente pour le dépôt de neige sur une propriété appartenant à Mme Susan Dearden
  
- 8. Hygiène du milieu
  - 8.1 Obligations prévues à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / obligation municipale pour l'installation de compteurs d'eau
  - 8.2 Demande d'appel d'offres : Exploitation des réseaux municipaux
  - 8.3 Résolution pour payer une partie des travaux effectués en 2015 chez M. Rhéaume (rue Gordon) et annulation de la résolution 2015-11-335
  - 8.4 Entériner les frais de distribution de l'avis d'ébullition de l'eau
  
- 9. Aménagement, urbanisme et développement
  
- 10. Loisir et culture
  - 10.1 Entretien de la patinoire – Offre d'emploi
  - 10.2 Fête de Noël pour les enfants – Partenariat avec la Municipalité de Hampden et budget accordé
  
- 11. Correspondance et varia
  - 11.1 Club de conservation chasse et pêche des monts – Cession d'activité
  
- 12. Période de questions
  
- 13. Fin de la rencontre

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2016-10-280**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :**

**3.1 Séance extraordinaire du 24 août 2016**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-10-281**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**ET RÉSOLU** que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2016 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE**

**3.2 Séance ordinaire du 6 septembre 2016**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-10-282**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**ET RÉSOLU** que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

**Demande d'utilisation de la salle du conseil municipal lors de l'activité du Marché de Noël le 26 novembre 2016**

Madame Mariette Cloutier demande aux membres du conseil l'autorisation d'utiliser la salle du conseil en plus de l'utilisation de la grande salle à l'Hôtel de Ville pour la tenue du Marché de Noël le 26 novembre 2016;

**2016-10-283**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'utilisation de la salle du conseil municipal pour le Marché de Noël permettant une bonne organisation pour les artisans et les personnes participants à cette activité.

**ADOPTÉE**

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des délégués des divers comités**

La conseillère Madame Élisabeth Gauthier fait rapport sur les rencontres et les dossiers auxquels elle a participé : Le comité des Loisirs de la MRC du Haut-St-François;

La conseillère Madame Andrée Doyon explique le suivi des dossiers du Sentier des Écossais et l'ouverture locale du Musée Donald Morrison à Milan.

**5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 9 août 2016**

**2016-10-284**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

5408	Gestion Nature JFG	Nouveaux Horizons – cèdre blanc	173,84 \$
5435	Réal Huot	Incendie: Manchon, crépine (borne sèche) Voirie: Outils Divers	511,70 \$
5441	Tardif Diesel	Camion autopompe : réparation Joint d'étanchéité et freins	2 319,26 \$
5442	Diane St-Laurent	Remboursement du chèque Du Centre action bénévole Pour la bibliothèque	100,00 \$
5445	Monty Sylvestre SENC	Honoraires juridiques : Octobre 2015 à août 2016	1 244,65 \$
5453	Service Belle-eau-clerc	Hôtel de Ville : inspection par Caméra des tuyaux (Maison Des jeunes)	546,13 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

**Total** **4 721,74 \$**

Que le conseil entérine les achats effectués depuis la dernière séance au montant de 4 721,74 \$

**ADOPTÉE**

**5.3 Liste des comptes et salaires payés au cours depuis le 10 août 2016 et comptes courants à payer**

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

5416	Robert Johanne	Entretien ménager : septembre	300,00 \$
5417	St-Onge Dominic	Bourse aux finissants	100,00 \$
5418	Lauzon Alyson	Bourse aux finissants	100,00 \$
5419	Brochu-Lessard Gabriel	Bourse aux finissants	100,00 \$
5420	Gauthier Sarah	Bourse aux finissants	100,00 \$
5421	Robert Brunante	Bourse aux finissants	100,00 \$
5422	Robert Rock	Bourse aux finissants	100,00 \$
5423	Valcourt Robert	Ent. Pelouse : parc – semaine du 31-8 au 14-9	37,63 \$
5424	Gaudreau Mare-France – Petite caisse	Remb. Petite caisse : frais de poste : 1,50 \$ Voirie : carburant : 40 \$ Parc : carburant : 57,80 \$	99,30 \$

**Paiements par AccèsD ou remboursements**

20-09-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et électricité Maison des jeunes	43,94 \$
20-09-2016	Hydro Québec	Lumières de rue	571,57 \$
27-09-2016	Hydro Québec	Chalet au terrain de balles	42,22 \$
27-09-2016	Hydro Québec	Poste pompage Victoria Est	45,79 \$
27-09-2016	Hydro Québec	Garage municipal	220,18 \$
		Sous-total : Hydro Québec :	923,70 \$
20-09-2016	Bell	Poste de chlore	82,25 \$
20-09-2016	Bell	Téléphone sans fil	93,69 \$
20-09-2016	Bell	Station épuration	82,25 \$
20-09-2016	Bell	Garage municipal	94,60 \$
		Sous-total : Bell :	352,79 \$

Salaires nets payés du 1er septembre au 30 septembre 2016 : 12 403,14 \$

**Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 4 octobre 2016**

5425	Dubé Équipement de bureau	Papier 8 1/2 par 11 pour SDS	135,56 \$
5426	Infotech	Papeterie 2017 (50 %)	227,08 \$
5427	Ass. Coop Agr. La Patrie	Bornes incendies, peintures, Pinceaux	54,88 \$
5428	MRC Haut-St-François	Honoraire urbanisme: dossier pieux, Téléphonie IP, interurbain, fibre optique	665,36 \$
5429	Marché Désilets	Produits nettoyage, soirée finissant, bouteille eau et dépôt	198,92 \$
5430	Canadian Tire Lac-Mégantic	Voirie: compresseur Hôtel de Ville: Déshumidificateurs (2)	827,74 \$
5431	Municipalité de Bury	Entraide incendie 2016-08-10	1 101,35 \$
5432	Scies à chaînes Claude Carrier	Service incendie: Chaîne carbure et réparation scie	425,40 \$
5433	Cherbourg	Poste chlore : Crédit: Javel 20L vide et achat	192,13 \$
5434	Services sanitaires Denis Fortier	Collectes ordures et Récupération	3 613,72 \$
5435	Réal Huot inc	Incendie: Manchon, crépine (borne sèche) Voirie: Outils divers	511,70 \$
5436	Fonds d'information territoire	Avis de mutation	30,00 \$
5437	Garage Charles Brochu	Voirie: rép. pneu et posé bal	28,74 \$
5438	Marc-Olivier Désilets	Frais déplacement	18,00 \$
5439	Serrurier Harmer	Clés Hôtel de Ville	75,88 \$
5440	Entreprises Robert Verret inc.	Voirie: Diesel	407,93 \$
5441	Tardif Diesel inc.	Camion autopompe: réparation Joint d'étanchéité et freins	2 319,26 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

5442	Diane St-Laurent	Remboursement chèque reçu du Centre action bénévole pour la bibliothèque	100,00 \$
5443	Valoris	Site d'enf. et redevances	2 087,79 \$
5444	MBI Transport & Excavation	Terre commerciale 21 verges : parc Pelle fossé rue JB Godin et ligne Lauzon	1 097,61 \$
5445	Monty Sylvestre SENCRL	Honoraires juridiques: de octobre 2015 à août 2016	1 244,65 \$
5446	Aquatech	Travaux hors contrat et exploitation réseaux : octobre	4 209,74 \$
5447	Environex	Analyse eau usée et potable	104,40 \$
5448	Ministère de la Sécurité publique	Paiement Sûreté du Québec 2e versement	10 059,00 \$
5449	Iain MacAulay	Frais déplacement	65,25 \$
5450	Centre d'extincteur SL	Inspection visuelle extincteurs	212,63 \$
5451	Gilles Valcourt	Frais déplacement	40,50 \$
5452	Marie-France Gaudreau	Frais déplacement poste et COOP	25,92 \$
5453	Service Belle-eau-clerc	Hôtel de ville: inspection tuyau caméra (Maison des jeunes)	546,13 \$
5454	Élizabeth Gauthier	Frais déplacement	27,90 \$
5455	Lise Got	Frais inspection septembre	845,07 \$
5456	La Cartoucherie	Photocopieur: Contrat de service du 17/09/15 au 17/03/17	344,93 \$
5457	Johanne Robert	Entretien ménagé : octobre	300,00 \$
5458	Ouellet, Chantal	Frais de déplacement	27,00 \$
		Total :	32 172,17 \$

**2016-10-285**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.

**ADOPTÉE**

**5.4 Engagement de dépenses**

**2016-10-286**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'octobre 2016 au montant de 8 815,00 \$ :

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	100,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau et papeterie 2017 (Infotech)	430,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
	Sous-total	<b>830,00 \$</b>

**SÉCURITÉ INCENDIE**

02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie : 200 \$ (bornes sèche : crépine et tuyau : 300 \$)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
	Sous-total	<b>550,00 \$</b>

**VOIRIE**

02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	100,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	300,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
	Sous-total	<b>1 000,00 \$</b>

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

02-412-00-411	Analyse de l'eau potable et eaux usées	200,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques	250,00 \$
02-413-00-521	Entretien-réparation réseau (ponceau)	200,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	200,00 \$
02-415-00-521	Nettoyage égouts pluviaux	160,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total		<b>1 210,00 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	50,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	75,00 \$
Sous-total		<b>225,00 \$</b>

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

03-310-00-725	Immobilisation - Parc et terrain de jeux (11 rue du Parc)	5 000,00 \$
Sous-total		<b>5 000,00 \$</b>

**TOTAL: 8 815,00 \$**

**ADOPTÉE**

**5.5 État de la situation financière au 27 septembre 2016**

Le rapport de la situation financière au 27 septembre 2016 à été remis aux membres du conseil lors de l'atelier le 27 septembre 2016.

**5.6 Nomination du Mérite du mois (personnalité ou organisme)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire souligner le bénévolat et les initiatives des citoyens ou des organismes communautaires de la localité;

**2016-10-287**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Sylvie Dubé soit nommée *Mérite du mois* pour le mois de septembre 2016 pour son implication bénévole au sein du Marché public, des Mains Agiles et de l'Exposition artisanale.

**ADOPTÉE**

**5.7 Avis de motion, règlement**

**5.7.1 Avis de motion – Modification du règlement 407-12 Règlement de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de compétence afin de déléguer le pouvoir de former un comité de sélection**

**2016-10-288**

Le conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, une modification du règlement 407-12 relatif au Règlement de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de compétence afin de déléguer le pouvoir de former un comité de sélection, soit présentée pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement sera remis aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**5.8 Hôtel de Ville – Travaux : remplacement des portes arrière du sous-sol et installation de fenêtres à la bibliothèque municipale**

**2016-10-289**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown retienne les services de François Bourque, entrepreneur, pour les travaux suivants :

. Le remplacement de la porte extérieure du local de patinoire par une porte d'acier pa. 20GA non peinte avec cadre d'acier 18GA, avec plaque de

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

protection au bas 2 côtés, seuil aluminium, coupe-froid, poignée ronde et pêne dormant, chaîne de retenue

Prix : 1 192 \$ plus les taxes

. . Le remplacement de la porte extérieure sur l'autre coin arrière du bâtiment par une porte d'acier pa. 20GA non peinte avec cadre d'acier 18GA, avec plaque de protection au bas 2 côtés, seuil aluminium, coupe-froid, poignée ronde et pêne dormant, chaîne de retenue

Prix : 1 192 \$ plus les taxes

Le coût des travaux s'élève à 2 741 \$ incluant les taxes

Les travaux visant l'installation de fenêtres à la bibliothèque municipale ne sont pas prévus dans l'immédiat et le conseil prendra une décision finale à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**5.9 Procureurs – Offre de services juridiques 2017**

**2016-10-290**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre du 29 août 2016, selon le service de base.

**ADOPTÉE**

**5.10 Infotech**

**5.10.1 Renouvellement de contrat 2017-2018-2019 ET 2020**

**2016-10-291**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat de service avec la compagnie Infotech soit renouvelé pour une période de QUATRE (4) ans au coût de 5 205 \$ plus taxes pour 3 postes de travail avec Accès, selon l'offre écrite reçue par courrier électronique en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par Madame Isabelle Surprenant.

Que le conseil accepte l'offre de renouveler le contrat de service pour une période de 4 ans, soit 2017, 2018, 2019 et 2020, et ce, même si la période de renouvellement de votre contrat 2016 a eu lieu. Plus qu'avantageux, ceci permet de réaliser une économie et de garantir des prix stables avec les mêmes conditions existantes à votre contrat de base actuel. La période de ce contrat se terminera le 30 juin 2021.

Le prix du contrat de service sera garanti pour une période de 4 ans sans aucune augmentation.

**ADOPTÉE**

**5.10.2 Achat de banque d'heures**

**2016-10-292**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown fasse l'achat d'une banque d'heures de vingt-huit (28) heures auprès de la compagnie Infotech visant l'utilisation des logiciels SYGEM.

Cette banque d'heures de durée illimitée; c'est-à-dire, aucune date d'échéance pour l'épuisement des 28 heures au montant de 1 960 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

**2016-10-293**      **5.11 Jour du Souvenir – Contribution pour une couronne**  
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil, à la demande de la Légion royale canadienne, contribue une somme de 40 \$ pour l'achat d'une couronne à l'occasion du jour du Souvenir et offre gracieusement l'utilisation de la salle communautaire le 5 novembre 2016.

**ADOPTÉE**

**5.12 Rencontres, formations, invitations ou congrès**  
Les points 5.12.1, 5.12.2, 5.12.3, 5.12.4 et 5.12.5 inscrits à l'ordre du jour sont regroupés dans une seule résolution.

**2016-10-294**      SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la participation des personnes suivantes à diverses rencontres :

- 6 octobre 2016 à 9 h 30 à East Angus – Transport de personnes HSF – Comité stratégique : Monique Polard, directrice générale;
- 11 octobre 2016 à 13 h – Rencontre des Directeurs municipaux à la MRC : Monique Polard, directrice générale;
- 12 octobre 2016 à 11 h 45 – Cité-école Louis-Saint-Laurent : Assermentation des Ministres – Parlement au secondaire 2016-2017 : Élisabeth Gauthier, conseillère;
- 13 octobre 2016 : Assises sur la protection et la mise en valeur des collines Montérégiennes – Frais d'inscription : 122,51 \$ plus les taxes : Chantal Ouellet, mairesse;
- 27 octobre 2016 à Drummondville – Fondation de la faune du Québec : *La pêche récréative en ville* – Frais d'inscription : 95 \$ incluant le repas : Chantal Ouellet.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.13 Demande d'aide financière, don et commandite**

**2016-10-295**      **5.13.1 Centre des femmes du Haut-St-François (La Passerelle)**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil remet la somme de 25 \$ au Centre des Femmes du Haut-St-François à titre de don pour la création d'un milieu de vie faisant suite à leur demande du 19 septembre 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-10-296**      **5.13.2 Place aux Jeunes Haut-St-François**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown remette la somme de 103,60 \$ à l'organisme Place aux jeunes à titre de soutien financier 2016-2017.

**ADOPTÉE**

**2016-10-297**      **5.13.3 Moisson Haut-St-François**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil remet la somme de 25 \$ à l'organisme Moisson Haut-St-François à titre de subvention de fonctionnement.

**ADOPTÉE**



**2016-10-298** Fondation Louis-St-Laurent - Oktoberfest  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil remet la somme de 30 \$ à la Fondation Louis-St-Laurent pour leur activité Oktoberfest le 21 octobre 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-10-299** 5.13.4 Centraide Estrie – Campagne de financement  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil remet la somme de 25 \$ à Centraide Estrie dans le cadre de leur Campagne Centraide 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-10-300** 5.13.5 Comité Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) – La Relève du Haut-St-François  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil remet la somme de 25 \$ au Comité Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) – La Relève du Haut-St-François.

**ADOPTÉE**

## **6. Sécurité publique**

### **6.1 Rapport du directeur incendie**

Monsieur René Charron, directeur incendie a acheminé son rapport mensuel du mois de septembre 2016 au bureau municipal par courrier électronique.

Le rapport fait mention des points suivants :

Réunions

Dossiers en cours

Pratiques prévues

Inspections réalisées

Sorties

Activités prévues

Prochaines Réunions

Une copie est remise aux membres du conseil.

### **6.2 Modification de la résolution 2016-09-271**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2016-09-271 lors de la séance du 6 septembre 2016;

ATTENDU que cette résolution indiquait « *L'utilisation du camion incendie autopompe est interdit. Les pompiers se serviront du camion utilitaire du service incendie et du camion de la ville.* »;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier sa position concernant l'utilisation du camion autopompe lors de cet événement;

**2016-10-301** SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil autorisent l'utilisation du camion autopompe lors de la tournée des résidences dans le cadre du programme de sensibilisation à la prévention des incendies pour la vérification des détecteurs de fumée.

**ADOPTÉE**

**6.3 Visite des résidences pour la prévention incendie – Détecteur de fumée : date et circuits**

Le Directeur incendie indique que les dates fixées par la résolution 2016-09-271 lors de la séance du 6 septembre 2016 pour la tournée des résidences sont modifiées.

La visite est prévue le samedi 15 octobre 2016 entre 8 h et 12 h (midi) et au besoin le samedi 22 octobre aux mêmes heures.

La visite sera effectuée sur les chemins Victoria Est et Ouest ainsi que sur la rue Albert.

**6.4 Journée porte ouverte reportée**

Le Directeur incendie explique que indique que l'événement « Journée porte ouverte » prévu le 8 octobre 2016 est reporté au printemps 2017.

**6.5 Entente d'entraide automatique avec la Municipalité de Bury (incendie)**

ATTENDU que la Ville de Scotstown et la Municipalité de Bury ont une entente d'entraide automatique incendie pour les immeubles identifiés risques élevés et très élevés définis au schéma de couverture de risques;

ATTENDU que les deux municipalités désirent renforcer la protection incendie sur leur territoire afin d'avoir les effectifs nécessaires et répondre aux objectifs du schéma de couverture de risques;

2016-10-302

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown procède à une entente d'entraide automatique avec la Municipalité de Bury pour les appels d'alarme incendie et incendie;

D'autoriser Madame Chantal Ouellet, mairesse, et Madame Monique Polard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, une entente d'entraide automatique sur tout le territoire.

**ADOPTÉE**

**Entente d'entraide automatique en matière de sécurité incendie pour tout appel d'incendie ou alarme incendie**

Entre : **LA VILLE DE SCOTSTOWN**

Personne morale de droit public régie par la Loi des Cités et Villes ayant son siège au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, J0B 3B0, agissant et ici représentée par sa mairesse, Chantal Ouellet et sa directrice générale, Monique Polard, dûment autorisées aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le 4 octobre 2016, ci-après désignée sous l'appellation « Ville de Scotstown », dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente Entente comme annexe A pour en faire partie intégrante;

**Ci-après désignée : « Ville de Scotstown »**

Et : **LA MUNICIPALITÉ DE BURY**

Personne morale de droit public régie par le Code municipal, ayant son siège au 563, rue Main, Bury, J0B 1J0, agissant et ici représentée par monsieur Walter Dougherty, Maire et la directrice générale et secrétaire trésorière madame Karen Blouin, dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le ....., ci-après désignée sous l'appellation « Municipalité de Bury », dont une copie certifiée conforme est jointe à la présente Entente comme annexe A pour en faire partie intégrante;

**Ci-après désignée : « Municipalité de Bury »**

**ATTENDU QUE** la Ville de Scotstown et la Municipalité de Bury souhaitent convenir d'une entente d'entraide automatique en matière de sécurité incendie pour tout appel d'incendie ou alarme incendie pour leurs territoires respectifs;

**ATTENDU QUE** les corporations municipales parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi des Cités et Villes et des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 DÉFINITIONS**

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultante du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente Entente, le sens et l'application qui leur sont ci-après attribués :

**Directeur**

Directeur du Service de sécurité incendie ou son officier représentant.

**Municipalité participante**

Municipalité partie à la présente Entente.

**Municipalité requérante**

Municipalité participante qui demande, à l'autre municipalité participante, son assistance pour le combat d'un incendie ayant lieu sur le territoire dont elle assure le service de protection.

**Tiers**

Toute personne physique ou morale autre que la municipalité participante, son directeur, ses officiers ou tout autre représentant.

**Sinistre**

Évènement catastrophique qui entraîne des pertes importantes.

### **ARTICLE 2 OBJET DE L'ENTENTE ET MODE DE FONCTIONNEMENT**

Par la présente Entente, les municipalités participantes souhaitent, en cas d'incendie, pouvoir requérir les ressources de l'autre municipalité participante, aux conditions prévues ci-après et à cette fin, déterminer préalablement les actions, tâches et besoin requis, le cas échéant.

Le mode de fonctionnement de la présente Entente est la fourniture de services.

### **ARTICLE 3 MODE DE FONCTIONNEMENT**

Chacune des municipalités s'engage à fournir l'équipement, le personnel nécessaire et disponible pour répondre à toute demande d'assistance lors d'un incendie. Si une municipalité a besoin d'une aide plus considérable, la

municipalité qui répond pourra satisfaire à cette demande, pourvu qu'elle soit assurée d'être protégée par d'autres. Une municipalité en entraide peut quitter les lieux si un appel d'urgence survient sur son territoire.

Chaque municipalité s'engage à fournir aux municipalités les documents suivants :

- a) Une carte du territoire, celle-ci indiquant les routes, rues, chemins, points d'eau, etc;
- b) Une carte indiquant le délai d'intervention (5-10-15 minutes).

#### **ARTICLE 4 DEMANDE DE SECOURS**

Le Directeur du service incendie ou un officier responsable, dûment autorisé à cette fin par la loi ou par un règlement de la municipalité qui l'a désignée, peut faire une demande de secours pour le combat des incendies à l'autre municipalité participante ou accepter une telle demande venant de l'autre municipalité participante.

#### **ARTICLE 5 DIRECTION DES OPÉRATIONS**

L'officier désigné dans la municipalité requérant l'assistance prend charge des opérations se déroulant dans sa municipalité.

#### **ARTICLE 6 FORMATION DES POMPIERS**

Les municipalités consentent à faire former leurs pompiers selon la formation recommandée pour les pompiers à temps partiel, à savoir, Pompier 1 section 1-2-3.

Nonobstant le paragraphe précédent, un pompier ayant suivi une formation avant 1998 détient la clause grand-père est exempt de la formation Pompier 1 section 1-2-3.

Un pompier ne peut accomplir une tâche dont il n'a pas la formation.

Les municipalités consentent à uniformiser leurs méthodes de combat des incendies selon les normes et conditions édictées par les lois et/ou règlement en vigueur.

Tout pompier devra accomplir les tâches selon sa formation et sa certification reconnue.

#### **ARTICLE 7 IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS**

Chacune des municipalités s'engage à identifier son matériel servant à lutter contre l'incendie.

#### **ARTICLE 8 ASSURANCE**

Chaque partie s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur une police d'assurance couvrant les véhicules ainsi qu'une police d'assurance dite de responsabilité civile d'un montant suffisant pour couvrir notamment tous les risques qu'elle doit assumer aux termes de la présente entente et, à ces fins, elle s'engage à aviser sans délai ses assureurs en leur remettant une copie de la présente entente et à assumer toute prime ou hausse de prime pouvant résulter des obligations prévues aux présentes.

**ARTICLE 9                      RESPONSABILITÉ CIVILE**

En cas de décès, ou de dommages corporels ou matériels survenant au cours des opérations reliés à une demande d'assistance, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Sous réserve de tous les droits et recours à l'égard des tiers, aucune municipalité prêtant secours ou recevant assistance ne pourra réclamer des dommages-intérêts, par subrogation ou autrement, de l'autre municipalité participante ou de ses officiers, employés ou mandataires, pour les pertes ou dommages causés à ses biens au cours ou suite à des manœuvres, opérations ou vacations effectuées en vertu de la présente entente.
- b) Toute municipalité recevant assistance aux fins des présentes assumera la responsabilité des dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés à des tiers par la faute de tout officier, employé ou mandataire de quelque municipalité participante que ce soit agissant alors sous les ordres ou directives d'un officier, employé ou mandataire de ladite municipalité recevant assistance.

Chaque municipalité est responsable de son territoire.

Aux fins des présentes, « tiers » signifie toute personne physique ou morale autre que municipalité participante ou ses officiers, employés ou mandataires.

- c) Pour les fins d'application de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que pour le paiement de tout bénéfice prévu aux conventions collectives, tout officier, employé ou mandataire d'une municipalité participante qui subit des blessures dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente entente sera considéré comme ayant travaillé pour son employeur habituel, même lorsque ces blessures surviennent alors qu'il prête secours à une autre municipalité. À cet effet, l'employeur habituel n'aura aucun recours, par subrogation ou autrement, contre la municipalité ainsi secourue.

Chaque municipalité garde sa responsabilité de ces pompiers et de ces équipements ainsi que sa responsabilité civile.

**ARTICLE 10                      DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Chaque municipalité partie à l'entente assumera seule les dépenses en immobilisations qu'elle devra effectuer pour réaliser l'objet de l'entente.

**ARTICLE 11                      RÉPARTITION DES COÛTS D'OPÉRATION**

Toute municipalité recevant assistance d'une autre municipalité s'engage à payer à cette dernière les déboursés suivants :

- a) Le coût du réapprovisionnement en carburant, en lubrifiant des appareils, remplissage des bonbonnes d'air, extincteur, mousse ou tout autre équipement et matériel de la municipalité prêtant secours, si cela s'avère nécessaire, selon le prix coutant.

Chaque municipalité remplit ses bouteilles d'air et envoie la facture à la municipalité recevant.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

- b) La rémunération des pompiers en vigueur selon la convention collective ou par résolution du conseil municipal.

Chaque municipalité se gardant le privilège de rémunérer son personnel selon sa volonté pour les opérations sur son territoire.

Le temps est calculé à partir du départ de la caserne des équipements pour un minimum de trois (3) heures. Les pompiers sont rémunérés pour un minimum de 3 heures lors d'un appel pour intervention entente inter-municipale.

Si l'appel est annulé avant que le camion quitte la caserne, les pompiers sont rémunérés pour 1,5 heure pour le dérangement.

- c) Frais de repas :

Advenant que l'intervention dépasse 3 heures, un repas sera offert par la municipalité qui reçoit l'aide, pour un maximum 15 \$ par pompier par repas.

**ARTICLE 12            RÉCLAMATION**

Toute municipalité prêtant assistance à une autre municipalité aux fins de la présente entente ne pourra réclamer de cette dernière aucun paiement ou compensation en raison :

- a) De l'utilisation de ses appareils et de son équipement de lutte contre les incendies;
- b) Du coût du carburant et du lubrifiant déjà contenu aux réservoirs de ses appareils avant l'intervention demandée;
- c) Des franchises ainsi que des primes d'assurances couvrant les dommages susceptibles d'être causés à ses véhicules et à son équipement ainsi que les blessures dont le personnel de son service d'incendie pourrait être victime.

**ARTICLE 13            ADHÉSION D'UNE AUTRE MUNICIPALITÉ**

Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 624 du Code municipal, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Elle obtient consentement **unanime** des municipalités déjà parties à l'entente;
- b) Elle accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente.
- c) Toutes les municipalités autorisent par résolution cette annexe.

**ARTICLE 14            DURÉE ET RENOUVELLEMENT**

La présente entente aura une durée de trois (3) ans à compter de la signature de l'entente par les personnes autorisées soient le maire et la directrice générale et/ou secrétaire-trésorier.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié les autres municipalités de son intention d'y mettre fin, et ce au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Toute modification à la présente Entente peut être apportée avec l'accord unanime des deux municipalités participantes, et ce, en tout temps.

**ARTICLE 15            PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

Advenant la fin de l'entente, chacune des municipalités conservera l'entière propriété de ses terrains, bâtisses, véhicules, équipements et accessoires, le tout sans avoir à verser de compensation financière aux autres municipalités parties à l'entente.

Chacune des municipalités assumera seule son passif découlant de l'application de l'entente, si passif il y a.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :**

**VILLE DE SCOTSTOWN**

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2016

\_\_\_\_\_  
Chantal Ouellet, mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, Directrice générale

**MUNICIPALITÉ DE BURY**

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2016

\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty, maire

\_\_\_\_\_  
Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6.6    Offre de services professionnels pour la vérification des pressions hydrostatiques et dynamiques ainsi que des débits des bornes incendie**

**2016-10-303**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown mandate l'entreprise Aquatech pour la vérification des pressions hydrostatiques et dynamiques ainsi que le débit de 36 bornes incendie et l'inspection mécanique avec rapport détaillé (Loi 112) au coût de 35 \$ par borne incendie selon l'offre du 20 septembre 2016, numéro CORPO973.

Le mandat consiste à :

- Se rendre à chacune des 36 bornes d'incendie à vérifier. Pour cela, une liste

- d'identification et du positionnement et de chacune des bornes sera requise ;
- Installer nos équipements de mesure de pression (manomètre) ;
- Noter la pression hydrostatique (borne fermée) et dynamique (borne ouverte) ;
- Établir le débit théorique à 20 PSI ;
- Un rapport succinct exposant nos résultats et recommandations vous sera transmis au
- terme de ces inspections ;
- Un prix incluant l'inspection mécanique de vos bornes d'incendie, avec rapport vous
- sera également soumis à l'article 3 de la présente *Honoraires de réalisation*. L'inspection
- mécanique implique :
- Inspection visuelle de l'intérieur et de l'extérieur des bornes d'incendie ;
- Relevé la marque, le modèle et la condition mécanique des bornes d'incendie ;
- Enregistrement des pressions statiques et dynamiques des bornes d'incendie ;
- Inscription de l'adresse et du numéro d'identification des bornes ;
- Noter la date et l'heure des mesures ;
- Identification des anomalies majeures ;
- Calcul des débits réels et à 20 lb/po ;
- Commentaire général, si requis.

L'offre inclut la main d'oeuvre, les déplacements, ainsi que tout le matériel requis pour la réalisation du mandat.

**ADOPTÉE**

**6.7 Service incendie – Halloween : achat de friandises**

Attendu que les pompiers volontaires de Scotstown effectuent une surveillance dans les rues le soir de l'Halloween;

**2016-10-304**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les pompiers volontaires du Service incendie de Scotstown participent à une surveillance le soir de l'Halloween, le 31 décembre prochain.

Que la Ville de Scotstown vote une somme de cinquante dollars (50 \$) taxes incluses, pour l'achat de friandises qui seront remises aux enfants par les pompiers volontaires le soir de l'Halloween lors de leur ronde de surveillance.

Que le directeur incendie ou la directrice générale soit responsable de ces achats.

**ADOPTÉE**

**Étude de faisabilité pour une étude d'optimisation des services en sécurité incendie**

**2016-10-305**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown se regroupe avec quelques municipalités de la MRC du Haut-St-François et quelques municipalités de la MRC de Coaticook, soit 7 municipalités au total, pour une étude dans le cadre d'optimisation des services incendies;

Que mandat soit donné à M. Michel Richer selon l'offre du 23 septembre 2016 au coût de 5 600 \$ divisé par 7 municipalités.

**ADOPTÉE**



7 Voirie

2016-10-306 7.1 Travaux chemin de Ditton (remplacement d'un ponceau)  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services de l'entreprise MBI Transport & Excavation de Scotstown pour les travaux consistant à changer deux ponceaux de 24 pouces sur la rue de Ditton (route 257) au coût de 3 900 \$ plus les taxes selon l'offre du 5 septembre 2016.

L'offre inclut tous les matériaux granulaires nécessaires, membrane, et les machineries : compacteur, camion et pelle mécanique.

**ADOPTÉE**

7.2 Entente de prêt d'un réservoir de diesel, compteur et fourniture de carburant

Attendu que dans le but de respecter les conditions d'entreposage de carburant pour les assurances municipales et l'environnement;

2016-10-307 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown autorise la fourniture de carburant pour les véhicules et équipements de la ville avec l'entreprise Les Pétroles R. Turmel Inc. de Lac-Mégantic ainsi que le prêt d'un réservoir de 200 gallons, double fond, avec compteur.

Le prêt du réservoir et du compteur est accepté contre la facturation de 0,01 \$ le litre de carburant.

**ADOPTÉE**

7.3 Travaux d'électricité pour l'installation du nouveau réservoir de carburant

2016-10-308 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services de Jocelyn Roy, électricien de Lambton pour les travaux nécessaires pour connecter le réservoir de carburant et compteur au garage municipal de façon à permettre l'utilisation sécuritaire tout en étant contrôlé en tout temps et empêcher toute tentative de vol.

**ADOPTÉE**

7.4 Entretien des trottoirs : achat de pierres préparées avec du sel de déglacage

2016-10-309 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'il soit autorisé l'achat d'une quantité approximative de 20 tonnes de pierres 1/8 – 1/4 avec du sel de déglacage auprès de la compagnie Construction DJL (Sherbrooke) pour l'entretien des trottoirs en saison hivernale au prix approximatif de 33 \$ la tonne plus les taxes.

Le transport sera effectué par MBI Transport au garage municipal.

**ADOPTÉE**

7.5 Entente pour le dépôt de neige sur une propriété appartenant à Mme Susan Dearden

Attendu que lors de l'entretien des rues en période hivernale, l'exigence de pousser la neige pour éviter l'amoncellement est nécessaire dans certains secteurs pour éviter des accidents;

**2016-10-310**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown signe une entente avec Madame Susan Dearden, propriétaire du 101, rue de Ditton afin que la neige soit poussée et entreposée à l'arrière de sa résidence, au sud de la rue Gordon, 2e entrée, pour la saison 2016 - 2017.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Obligations prévues à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / obligation municipale pour l'installation de compteurs d'eau**

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie;

ATTENDU QUE les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau potable à installer dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs;

ATTENDU QUE les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes à la municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions et travaux;

ATTENDU QU'il n'est pas prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement desdites acquisitions et travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown est une municipalité dévitalisée et que de tels travaux et acquisition obligerait celle-ci à imposer à ses citoyens des coûts exorbitants qui alourdiraient la capacité de payer de ses citoyens;

**2016-10-311**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown requiert du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable et pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, et de résidences déterminées de son territoire, et ce, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**ADOPTÉE**

**8.2 Demande d'appel d'offres : Exploitation des réseaux municipaux – Année 2017**

Considérant que la Ville de Scotstown possède des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

Considérant que ces ouvrages nécessitent des services techniques et d'entretien pour les opérations et l'entretien des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées;

Considérant que les articles 573 et suivants de la loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;

2016-10-312

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

La Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions devront être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription «Ville de Scotstown – Fournitures de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées - Année 2017» et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Le cahier des charges et le devis pourront être obtenus uniquement auprès du bureau municipal de la Ville de Scotstown.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des dites soumissions. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entreprises ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès de plus de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de ville, située au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, à l'adresse indiquée ci-dessus, le ou avant le vendredi 18 novembre 2016 à 11 heures, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

**ADOPTÉE**

**8.3 Résolution pour payer une partie des travaux effectués en 2015 chez M. Rhéaume (rue Gordon) et annulation de la résolution 2015-11-335**

Attendu l'adoption de la résolution 2015-11-335 adoptée le 3 novembre 2015 stipulant que « *la Ville de Scotstown refuse le paiement des travaux effectués par l'entreprise Les Bois Beauchesne* »

Attendu qu'une partie des travaux consistaient à raccorder les égouts de la résidence située au 36 rue Gordon au réseau municipal en raison que ce raccordement n'avait jamais été effectué;

2016-10-313

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown annule la résolution 2015-11-335;

QUE la Ville de Scotstown consente à payer l'équivalent du deux tiers de la facture, soit un montant de 597,87 \$ incluant les taxes à titre de paiement final et complet.

**ADOPTÉE**

**8.4 Entériner les frais de distribution de l'avis d'ébullition de l'eau**

ATTENDU qu'un avis d'ébullition a dû être mis en place à la suite des travaux effectués sur la rue de Ditton, en date d'aujourd'hui, le 4 octobre 2016, et ce pour la réparation d'une fuite d'eau potable;

ATTENDU que la Ville de Scotstown a voulu que les citoyens soient avisés le plus rapidement possible par différents moyens de communication;

2016-10-314

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine les frais reliés au temps de distribution de l'avis d'ébullition de porte-à-porte par 4 citoyennes de la ville, représentant un montant approximatif de 100 \$.

**ADOPTÉE**

9. **Aménagement, urbanisme et développement**

Aucun sujet n'est traité à ce point.

10. **Loisir et culture**

10.1 **Entretien de la patinoire – Offre d'emploi**

2016-10-315

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'afficher une offre d'emploi pour l'arrosage, l'entretien de la patinoire ainsi que la surveillance pour la saison d'hiver 2016-2017. La période de travail sera d'une durée de 10 à 12 semaines selon les conditions climatiques. La rémunération sera établie selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au bureau municipal au plus tard le 18 novembre 2016 à 15 heures. Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer à la fabrication de la 1<sup>ère</sup> glace.

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées pour une entrevue de sélection.

**ADOPTÉE**

10.2 **Fête de Noël pour les enfants – Partenariat avec la Municipalité de Hampden et budget accordé**

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite la continuité de la fête de Noël pour les enfants;

2016-10-316

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown participe à la réalisation de la Fête de Noël pour les enfants en partenariat avec la Municipalité de Hampden le tout sous la supervision d'une équipe de bénévoles des deux municipalités.

Un budget de 300 \$ maximum est adopté pour l'achat de petits cadeaux pour chacun des enfants résidants de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**Demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du Parc-école**

Les membres du conseil étudieront l'aide financière pouvant être accordée pour le projet d'aménagement d'un parc-école lors de la préparation du budget de l'année 2017.

11. **Correspondance et varia**

La liste de la correspondance est remise aux membres du conseil. La correspondance sera classée dans les archives municipales.

11.1 **Club de conservations chasse et pêche des monts**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

M. René Pomerleau a transmis par voie de message électronique à la Ville de Scotstown l'information que le Club de conservation chasse et pêche des Monts, (Scotstown) ne serait plus en activité.

**12. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

**13. Levée de la séance**

**2016-10-317**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 21 h.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Chantal Ouellet, mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale